

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTS : Marc **TOURNABIEN**, Maire

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Corinne **COLLOMBET**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, adjoints. Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, José **VARESANO**,

ABSENTS :

Roselyne **DAMINATO** (procuration à Corinne **COLLOMBET**), Martine **VALENZANO** (procuration à Josiane **CHOMAZ**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Marcel **VIARD**), Patrick **LESEURRE** (procuration à Georgette **MODESTO**), Claudine **RAMELLA-PEZZA**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandre **MODESTO**

M. le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : vente du lot n°3 au lotissement du « Clos des vignes II ».

Accord à l'unanimité du conseil.

Vente du lot n°3 lotissement « Clos des vignes II »

M. le maire soumet au conseil municipal une demande d'achat de monsieur Loïc ENTREVAN et madame Célia CHOMAZ du lot n°3 d'une superficie de 677 m² au lotissement du « Clos des Vignes II » au prix de 59.24€HT le m² soit un prix HT de 40 105.48 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le maire à réaliser cette vente.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 Juin 2017

Elisabeth BOCH propose de corriger une erreur sur l'heure de levée de séance (21h45 au lieu de 9h45). Le compte-rendu est approuvé. Une abstention (une élue absente le 30 juin 2017).

2. Approbation des délibérations du CCAS

Corinne COLLOMBET présente les points abordés lors des réunions :

- **du 12 septembre 2017**

1. Démission membre CCAS et candidature :

- Danielle GROS quitte la commune, la candidature de Christelle ALFERO est proposée.

2. Repas des aînés et colis de Noël :

- Choix du menu du repas des aînés : Thomasson traiteur à Saint Etienne de Cuines

- Choix des colis de Noël : Les Fleurons de Lomagne

3. Décision modificative :

Suite attribution aide remboursable : 5500 € / régularisation. Impact neutre pour la commune

4. Questions diverses

- Il est proposé de sensibiliser les personnes fragiles via une campagne d'information distribuée dans les colis de Noël.

- **du 28 avril 2017**

- demande d'aide aux vacances pour des personnes en situation de handicap.

Approbation à l'unanimité des délibérations du CCAS.

3. Décisions modificatives

Budget Principal :

Evelyne LESIEUR informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires sur le budget général de la commune. Des travaux sur les chéneaux de l'église de Montdenis doivent être effectués afin d'arrêter

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

l'écoulement des eaux du toit sur le terrain qui déstabilise le mur de soutènement en contre bas.

Dépenses d'investissements :

- Opération 103 (voies et chemin) Article 103-2315 : - 7000€
- Opération 540 (Eglise de Montdenis) article 540-2313 : + 7000€

Budget eau et assainissement :

Evelyne LESIEUR indique qu'il y a eu un problème sur la maquette officielle du budget primitif de l'eau et de l'assainissement. Il est nécessaire d'effectuer une correction d'écriture.

Dépenses d'investissement :

- **Opération 116** : (réseaux rue Rochelle et du capitaine Bullard)
article 116-2313 : - 23 501,90€
- **Chapitre 23** (immobilisation en cours)
article 2315 installation technique (rénovation station UV) : + 23 501,90€

Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

4. Vente commune/Valet, Albrieux et extraction domaine public

M. le maire expose le plan de division et informe qu'une parcelle non numérotée doit être extraite du domaine de la commune afin de pouvoir être cédée.

M. le maire propose de vendre les parcelles cadastrées n° 454 A, n°455 A, n°456 A, n° 826B section I situées au lieu-dit « Le Claret » d'une superficie totale de 381 m² à monsieur Andy VALET et à madame Ophélie ALBRIEUX au prix de 75€ le m² soit 28 575 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la vente.

5. Vente commune/ Charles Girard

Monsieur le maire propose de céder :

- les parcelles cadastrées d'une superficie totale de 934 m², section I au lieu-dit « Le Claret » n°452, n°454 B, n°1825, n°1826 A, ainsi qu'une partie de 18 ca du domaine communal non numéroté. Ce terrain est un délaissé de voirie, non affecté à l'usage du public qui est extrait de fait du domaine public routier,
- au prix de 179 000 euros à Charles GIRARD. Ces parcelles sont constituées des bâtiments de l'ancienne école du Claret et des terrains attenants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la vente.

6. Vente parcelle commune/SIRTOMM

M. le maire expose le contexte de la vente de la parcelle n°1693 section C au lieu-dit « Les Fontagneux » pour une surface de 70 m². Le déplacement d'un transformateur se trouvant sur cette parcelle va permettre de libérer un espace autour d'un bâtiment du SIRTOMM. Monsieur le maire propose de vendre la parcelle à l'euro symbolique au SIRTOMM.

Cette vente est validée à l'unanimité.

7. Demande de subvention exceptionnelle écho ardoisier

M. le maire présente le courrier de demande de subvention exceptionnelle de l'association. En 2015 la durée des cours instrumentaux avait été ramenée à 20 minutes par élève par souci d'économie ; les résultats aux examens n'ayant pas été bons, l'association souhaite rétablir à 30 minutes les cours. L'association demande une subvention exceptionnelle entre 1000 et 1500 € ; Bernard MILLE se demande si le besoin est vraiment exceptionnel.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

M. le maire souligne que l'Echo Ardoisier répond présent aux différentes commémorations et activités de la commune et que cette association fait preuve de beaucoup de dynamisme dans la recherche de fonds propres.

M. le maire propose une subvention complémentaire de 500€ de plus par an pour accompagner l'association dans sa recherche d'un enseignement de qualité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention à hauteur de 500€.

8. Convention commune/Conseil départemental fauchage voiries

M. le maire expose le plan de fauchage départemental, afin d'optimiser les trajets il est proposé d'inverser les prestations de fauchage entre les voies communales de Montdenis et la RD79 B desservant le hameau de Villardclément.

Georgette MODESTO fait remonter un problème d'un travail de mauvaise qualité de fauchage à Villardclément.

M. le maire explique que le fauchage a été difficile car fait tardivement à cause d'une panne sur le véhicule.

Georgette MODESTO demande si la convention s'appliquera au déneigement.

M. le maire répond qu'il existe déjà une convention de déneigement entre la commune et le département.

Convention approuvée à l'unanimité.

9. Convention commune/3CMA instruction droit des sols

La convention précédemment signée avec la communauté de communes Coeur de Maurienne est caduque suite à son changement de nom, il est proposé de signer cette convention avec la communauté de communes Coeur de Maurienne Arvan (3CMA).

Convention approuvée à l'unanimité.

10. Tarifs location des salles communales

Tarifs associations extérieures à la commune :

M. le maire expose la grille tarifaire actuelle, il indique qu'il manque un tarif pour une occupation hebdomadaire pour les associations non domiciliées sur la commune et qui voudraient organiser une activité dans une des salles.

Une proposition tarifaire sera faite lors d'un autre conseil municipal.

Le conseil municipal acte le principe.

Problématique des fumigènes dans l'espace sportif et culturel de la Croix des Têtes :

M. le maire expose une problématique d'utilisation de fumigènes ou machine à fumée dans l'espace sportif et culturel de la Croix des Têtes, le contrat de location l'interdit.

Chaque déclenchement engendre une intervention et mobilise un agent de la commune.

Il est proposé au conseil d'intégrer dans les contrats une pénalité de 250 € en cas de déclenchement intempestif de l'alarme incendie.

Ce montant est approuvé par le conseil municipal à la majorité.

11. Gouvernance SOREA

M. le maire et président de la SOREA lit le courrier qui a été envoyé aux maires des communes actionnaires de la SOREA. Le conseil d'administration a choisi d'opter pour un mode de gouvernance différent : avoir un président directeur général investi des pouvoirs du président et des pouvoirs du directeur général.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

M. le maire indique que plusieurs communes ont délibéré dans le sens du conseil d'administration.

Bernard Mille fait remarquer que concentrer tous les pouvoirs en une seule personne est un problème, on se retrouve dans les mêmes conditions que précédemment.

M. le maire répond qu'il est obligé de constater le manque d'alternatives : soit le directeur général soit le président directeur général a seul la capacité d'engager la société.

Le choix fait par le conseil d'administration est de ne pas reproduire le même schéma et d'avoir un président directeur général élu qui émane des actionnaires majoritaires.

Bernard Mille évoque ses craintes pour l'avenir du président directeur général.

M. le maire répond qu'après les nouvelles élections municipales, les nouveaux élus de 2020 pourront faire leur choix. La fonction de PDG prendra fin avec le mandat municipal.

José VARESANO demande des explications sur la décision du conseil d'administration et demande « pourquoi faut-il embaucher un président directeur général ? »

M. le maire répond qu'un président directeur général a la possibilité d'engager la société, c'est en ce modèle que le conseil d'administration a le plus confiance.

José VARESANO demande comment cela se passera pour des décisions telles que la construction d'une centrale.

M. le maire répond que ce cas de figure sera décidé par les actionnaires de la filiale et pas seulement par la maison mère SOREA, chacun aura son mot à dire.

Didier DABURON demande s'il est possible d'avoir un autre format qu'une société d'économie mixte (SEM).

M. le maire répond que la seule possibilité pour les collectivités d'être actionnaires d'une société, c'est d'être actionnaires d'une SEM.

Bernard MILLE fait remarquer qu'être président directeur général est un travail important et il s'inquiète des autres obligations et mandats de M. le maire.

M. le maire explique qu'il est prévu dans l'organigramme d'avoir un directeur technique, un directeur opérationnel et un directeur financier.

Le président directeur général répondra à ses directeurs.

M. le maire ajoute qu'il tient à proposer de régler les problèmes au mieux.

José VARESANO s'inquiète des multiples mandats de M. le maire et de sa capacité à réaliser sa mission de président directeur général de la SOREA.

Josiane CHOMAZ précise que le travail communal est aussi effectué par les adjoints.

M. le maire affirme son attachement à réaliser au mieux ses différentes missions et fera des choix en conséquence.

M. le maire ajoute que la SOREA devra se recentrer sur son cœur de métier lors des trois prochaines années.

Franck LEFEVRE, Alexandre MODESTO et Marc TOURNABIEN ne participent pas au vote.

Le conseil municipal valide le changement de gouvernance de la SOREA à la majorité : 3 non participations ; 2 abstentions ; 6 voix contre ; 7 voix pour

12. Affouages et garants de coupes

Affouages : le conseil doit valider le fait que dans la parcelle n°3, 60 m³ de bois sont alloués à l'affouage, c'est une régularisation pour l'année 2017. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Garants de coupes : 3 candidats se présentent : Didier DABURON, Marc TOURNABIEN et Franck LEFEVRE. Leurs candidatures sont validées par le conseil municipal

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

13. Transfert compétence promotion touristique

Ce point est caduc, la compétence n'est pas transférable par la commune de Saint-Julien-Montdenis qui n'a pas de compétence « promotion touristique ».

14. Convention financement étude requalification centre Bourg

M. le maire expose des possibilités de se faire accompagner sur l'étude ; l'ASADAC et le CAUE pourront aider sur les projets.

Il existe une opportunité d'émerger à une ligne des contrats du chantier Lyon Turin pour le financement du projet (Thématique : réhabilitation des centres bourgs).

Les études sont prises en charge en partie par les partenaires de la « démarche Grand Chantier ». M. le maire expose les conventions à signer.

Les deux conventions sont approuvées à l'unanimité

15. Convention "Lire et faire lire"

Il est proposé de passer une convention avec la ligue de l'enseignement pour le dispositif "lire et faire lire" afin de donner goût à la lecture aux enfants des écoles.

Convention approuvée à l'unanimité

16. Adhésion 2017 ASADAC

Grâce à l'ASADAC la commune peut bénéficier de conseils et d'assistance administrative.

Adhésion approuvée à l'unanimité

17. Réorganisation service retour "semaine 4 jours" et service à la population

Réorganisation du service suite au retour à la semaine de quatre jours

La secrétaire de mairie explique le projet de réorganisation du service scolaire et périscolaire (écoles maternelle et élémentaire, garderie, cantine, accompagnement dans les 2 bus scolaires, ménage des 2 écoles).

Cette réorganisation entraîne 3 modifications de temps de travail et concerne 3 agents.

La réorganisation est entrée en vigueur le 4 septembre 2017, les modifications du temps de travail prendront effet après un avis favorable du CTP du centre de gestion de la fonction publique territoriale et du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve ce schéma de réorganisation des services.

18. Création poste adjoint administratif à temps non complet

La secrétaire de mairie explique le projet réorganisation du service à la population (accueil, état civil, gestion des salles, recensement militaire et agence postale)

Suite au départ à la retraite (1^{er} octobre 2017) de l'agent à temps complet en charge du service à la population et en tenant compte de l'installation depuis septembre 2016 d'une agence postale en mairie, il est proposé de réorganiser les deux services.

Il est proposé de confier l'ensemble des tâches à deux agents à temps non complet et de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

Il est proposé de nouveaux horaires :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 09h30-12h00, 13h30-18h00

- Mercredi : 13h30 -18h00

- Samedi :10h00-12h00

José VAREANO s'inquiète des possibles problèmes d'absence des agents.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

M. le maire précise que la commune a tout fait pour conserver la présence postale sur la commune et qu'il sera établi un planning de congés pour éviter l'absence simultanée des deux agents.

Le conseil municipal approuve à la majorité la réorganisation du service (vote contre : José VAREANO).

19. Compte rendus de réunions

Franck LEFEVRE expose les discussions sur la compétence communautaire eau et assainissement :

- obligatoire le 1^{er} janvier 2020 pour l'eau
- obligatoire le 1^{er} janvier 2019 pour l'assainissement

Les communes n'ont pas à décider la compétence, seuls les conseillers communautaires auront à voter.

Certaines communes refusent d'avoir la compétence, des échanges sont en cours avec le préfet.

Une commission travaille sur les nouveaux tarifs.

Commission communication et culture 6 septembre 2017 :

- Diffusion d'un film sur les chevaux de trait
- Exposition peinture Mme SLAMA 9 Octobre
- 13 octobre : Cinéma Maurienne projection de petits films
- 3 novembre film animalier Lapied
- Invitation aux 10 Ans de Laura à St Marie de Cuines le 23 septembre
- Mise en place d'une liste de diffusion sur le site web de la commune (Onglet : Abonnez-vous à nos actus !)

20. Questions diverses

Georgette MODESTO rapporte des plaintes sur la durée des travaux de la rochelle, la population aimerait connaître la date de fin des travaux.

M. le maire répond sur les travaux de la rue de la Rochelle :

- attente de l'intervention d'Orange pour passer les réseaux en souterrain.
- dépose des poteaux SOREA (mise en souterrain et dépose des poteaux)
- enrobés : attente printemps prochain pour terminer les enrobés
- une consultation sera lancée pour les enrobés
- un bilan financier sera fait à la fin des travaux
- les salariés de la commune ont acquis des compétences

Commission environnement : prochaine réunion le 27 septembre

Commission travaux : Franck LEFEVRE explique qu'une date sera programmée après la commission environnement car certains projets sont liés.

Informations associations : Franck LEFEVRE informe que le comité de jumelage organise la fête des Châtaignes le 15 Octobre.

Evelyne LESIEUR informe que le dimanche 24 Septembre aura lieu la journée de la paix à l'Espace croix des têtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14.